



Cadarache, le 09/02/2011

énergie atomique • énergies alternatives

COMMUNIQUE DE PRESSE

Transfert de déchets vers le centre de Cadarache : le CEA dément les accusations d'opacité

La Marseillaise a publié ce jour un article évoquant un transfert « imminent » vers le centre CEA de Cadarache de fûts de déchets radioactifs bétonnés issus du centre CEA de Valduc. Le CEA estime nécessaire d'apporter les corrections suivantes, pour prévenir toute interprétation erronée de cette information.

Les déchets concernés ne sont nullement issus de bombes. Il s'agit de boues résultant du traitement des effluents liquides contaminés du centre de Valduc.

Cette opération de transport et d'entreposage de fûts de déchets n'est en aucun cas « imminente » ou cachée. Elle s'inscrit dans un protocole annuel qui régit l'ensemble des flux de matière entre centres civils et de défense. Ce protocole est soumis à l'autorisation des autorités de sûreté nucléaires (ASN et DSND). La liste des transports prévus pour 2011 a été envoyée le 31 janvier au DSND et à l'ASN qui instruisent actuellement le dossier. Ce transport de déchets n'aura naturellement lieu qu'après leur autorisation.

Conformément aux lois du 31 décembre 1991 et du 28 juin 2006, ces déchets de moyenne activité à vie longue (MAVL) faiblement irradiants (FI) doivent être entreposés en lieu sûr en attente de la mise en place de la filière de stockage souterrain en cours d'instruction. L'installation « Cedra » de Cadarache a pour vocation d'accueillir les déchets de cette catégorie de l'ensemble des centres du CEA. Elle a fait l'objet d'une enquête publique et d'une autorisation d'exploitation de l'ASN, dans le respect des exigences de sûreté les plus élevées.

Contact presse :

Guy Brunel : 04 42 25 71 39 guy.brunel@cea.fr